

A l'att. de Monsieur le Président du Conseil communal de Vevey

Vevey, le 31 décembre 2006

Proposition de décision du Conseil communal de Vevey

Monsieur le Président,

Le groupe Vevey Libre propose de soumettre au Conseil communal une initiative sous forme de projet de décision qui consiste à réduire le crédit d'étude octroyé en juin 2001 pour la Grand-Place de CHF 880'000.-- à CHF 474'000.--.

Cette décision est basée sur les constats suivants :

- 1.- Le nouveau plan des investissements 2006 2011, sous chiffre 421 et 422, prévoit un parking enterré sous la Place du Marché pour un montant de CHF 18 mio, y compris l'aménagement de la surface. Cette estimation des coûts résulte des études faites ces derniers mois.
- 2.- Cette étude de faisabilité de ces travaux fait l'objet d'un préavis municipal accepté par le Conseil communal en 2001 prévoyant l'engagement de CHF 880'000.-. Pour l'heure, la Municipalité a utilisé CHF 474'000.- en études techniques (géotechnique, notice d'impact, architecte, ingénieur, etc.).
- 3.- Dans sa séance du 7 décembre 2006, le Conseil communal a décidé de fixer un plafond à l'endettement de CHF 135 mio dans l'idée que la réalisation d'un parking souterrain à la Place du Marché n'était pas prioritaire. Vevey Libre soutient qu'une gestion saine des deniers publics passe aussi par la fixations de certaines priorités lorsqu'il s'agit d'engager des montants très importants ayant pour effet de grever les finances de la commune.
- **4.-** Sur le fond, il est question d'un parking de 280 places souterraines et, semble-t-il de 60 places en surface. Le total de 340 places est inférieur de 100 places par rapport aux capacités actuelles, sans prévoir aucune compensation. Cette proposition est donc défavorable aux commerçants, riverains et utilisateurs externes car elle réduit sensiblement l'offre de parcage à

Vevey Libre
Case postale 1231
1800 Vevey 1
www.veveylibre.ch
message@veveylibre.ch
CCP 17 - 470673 - 3

Vevey. Cette diminution du nombre de place de parc est accompagnée d'une impossibilité de parquer durant les travaux qui risquent d'être longs, vu leur ampleur.

- **5.-** De plus, le financement du parking projeté met à mal le ménage communal: augmentation de la dette qui devra au final être supportée par le contribuable, difficulté à rentabiliser un important investissement, coût de la place de parc élevé en raison des contraintes techniques de construction (géologie, proximité du lac), coûts externes tels que réorganisation du trafic, du plan de circulation, des aménagements extérieurs, sans parler des impondérables qui ne manqueront pas de faire enfler la facture.
- **6.-** Vevey Libre constate avec regret que le projet de parking souterrain n'est pas inscrit dans une vision globale de la politique de circulation et de parcage à Vevey. Or, des zones ont besoin d'être revitalisées (Est) alors que d'autres doivent être déchargées.
- **7.-** Malgré ces motifs et la décision du Conseil communal du 7 décembre dernier, la Municipalité souhaite engager le solde du crédit d'étude d'environ CHF 400'000.- pour présenter un préavis complet, soumissions rentrées, de construction d'un parking souterrain. Le Conseil communal serait donc appelé à se prononcer et sa décision serait susceptible de référendum. Ce dernier consisterait à poser la question à la population si elle souhaite ou non réaliser le parking tel qu'il serait prévu par la Municipalité, soit un parking de 18 mio pour 280 places souterraines comme susmentionné.
- **8.-** Compte tenu de la situation financière de la commune, des coûts et des contraintes de réalisation de ce parking et des contestations actuelles, Vevey Libre est d'avis qu'il n'est pas opportun de dépenser le solde du crédit d'études dans la précipitation.
- **9.-** En y regardant de plus près, il apparaît que les citoyens soi-disant favorables à un parking souterrain le sont essentiellement parce qu'ils voudraient une place en surface plus propre et plus attractive, ce qui est réalisable à des coûts, des conditions et dans un délai tout à fait raisonnables, en évitant toute situation irréversible.
- 10.- Plusieurs alternatives existent mais ont été négligées dans l'approche politique de ce grand projet. Elles doivent être étudiées sérieusement avant de se lancer dans une pareille aventure. Il convient d'étudier l'offre et les besoins de parcage à Vevey ainsi que les flux de circulation dans une optique globale incluant non seulement les spécificités des différents quartiers tels que l'Est, actuellement sous-doté, et celles des futurs développements urbanistiques (Place de la Gare saturée, nouvelles constructions des Moulins de la Veveyse, etc.).
- 11.- Vevey Libre soutient l'idée d'une étude urbanistique globale mettant en musique les aspirations et besoins des commerçants et de la population. Ces étapes sont rendus indispensables par l'ampleur et les conditions des travaux à réaliser.
- 12.- Au vu de ce qui précède, Vevey Libre considère que l'autorisation résiduelle d'engager CHF 400'000.-- (différence entre CHF 880'000.-- octroyés en 2001 et CHF 474'000.-- dépensés à ce jour) doit être prioritairement engagée pour étudier une ou plusieurs alternatives plutôt que pour amener une seule variante, problématique par définition, à un préavis définitif. Vevey Libre propose donc au Conseil communal de revoir sa décision de 2001 dans ce sens que le crédit d'étude est réduit aux montants dépensés à ce jour. Si elle était acceptée, cette proposition de décision amènerait la Municipalité à associer le Conseil communal à ses prochaines réflexions en la matière par le biais d'un ou de plusieurs nouveaux préavis d'étude incluant les démarches susmentionnées.

Nous invitons dès lors le Conseil communal à voter le projet de décision avec la teneur suivante :

Projet de décision :

Le Conseil communal de Vevey :

- vu la décision prise par le Conseil communal en date du 28 juin 2001, accordant à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 880'000.-- pour étudier l'opportunité de faire un parking souterrain sur la Place du Marché (préavis N°2/2001),
- considérant que seulement CHF 474'000.-- ont été dépensés à ce jour,
- considérant l'évolution de la situation politique et les contraintes financières et techniques du projet de parking sous la Place du Marché,
- considérant que l'ampleur du projet nécessite une étude urbanistique affinée en tenant compte de la politique du parcage à Vevey, des flux de circulation et des besoins des différents quartiers actuels et futurs, tout comme des besoins et affinités des commerçants et des habitants,

décide :

Le crédit de Fr. 880'000.- octroyé par le Conseil communal en date du 28 juin 2001 est réduit à Fr. 474'000.-.

Pour le groupe Vevey Libre,

Francis Baud, Président